

MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

1, place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montalgutleblanc@gmail.com
Site : montaigut-le-blanc.fr



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 OCTOBRE 2024

PRESENTS : Jérémie Jacquart, Maurice Levet, Karine Chambeaud, Philippe Mougel, Julien Guillaume, Michel Sauvadet, Marie-Pierre Amouroux, Christelle Monier, Jérémie Jacquart .

PROCURATIONS : Fabienne BEAUGER a donné procuration à Julien GUILLAUME
Rémi Cholley à Philippe Mougel

ABSENTS : Karine BOURDE

Ouverture de la séance à 20 h 10

1/ Intervention de Vincent Pétigny

Vincent Pétigny est le nouveau conseiller du Trésor public aux décideurs locaux. Le maire, Julien Guillaume, et l'adjointe au maire au budget, Marie-Pierre Amouroux, l'avaient rencontré quelques semaines auparavant pour faire le point sur le budget et les finances de la commune. Suite à ce RDV, ils l'ont convié ce soir à commenter aux élus municipaux les chiffres clés du budget et des taxes communales.

2/ Demande de subventions aux associations

Le maire présente deux demandes de subventions d'association.

Celle du club de gymnastique, dont les comptes 2023 sont positifs (dépenses 1 100 euros / recettes 1 445 euros) : le club n'ayant pas d'activité ouverte à l'ensemble de la population, et après en avoir délibéré, le Conseil vote une subvention de 150 euros, selon les nouvelles règles définies en 2024.

Celle de la société de chasse de Montaigut, dont les comptes 2023 sont positifs (recettes 3 097 € / dépenses 2 774 €). Le club n'ayant pas d'activité ouverte à l'ensemble de la population, et après en avoir délibéré, le Conseil vote une subvention de 150 euros, selon les nouvelles règles définies en 2024.

3/ Congrès des Maires de France

Le Maire souhaite participer au Congrès des maires de France à Paris. Il propose que la Commune couvre les frais d'inscription (95 euros) ce qui permettra leur remboursement par l'association des Maires du Puy-de-Dôme. Il propose de son côté de prendre à sa charge les frais de transport. Après en avoir délibéré, le Conseil adopte la proposition à l'unanimité (Julien Guillaume ne participe pas au vote).

4/ Appel d'offres pour le camping

Le Maire propose de lancer un appel d'offres pour la gestion du camping dès que possible, l'actuel société gérante ayant rompu son contrat de DSP au 1er octobre 2024. Les élus municipaux débattent des conditions du nouveau contrat. Ils décident d'une durée de 3 ans avec

loyer de 7 000 euros la 1ère année et 9 000 euros les 2 années suivantes. Il est également proposé que l'appartement de fonction du camping soit proposé à la location en meublé pour un montant annuel 4 560 euros hors charges, selon l'estimation effectuée par une agence immobilière. La Commune s'engagera de son côté à financer les matériaux et matériels des chalets, les travaux de rénovation du camping étant à la charge du nouveau gérant de la DSP. Le Maire propose aussi que le contrat précise que le camping devient accessible aux piétons du 1er septembre au 30 juin.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

5/ Fondation du Patrimoine

Le maire propose de lancer auprès de la Fondation du Patrimoine un programme de restauration et de remise en eau des lavoirs et fontaines de la commune, dans la plupart des hameaux : les lavoirs de Montaigut-le-Haut et Chazoux, les deux fontaines de Reignat, les deux fontaines de Saint-Julien, la fontaine de la route de Reignat à Montaigut-le-Bas et la fontaine de Gourdon. L'objectif est de faire financer ses restaurations, estimées à 28 000 euros environ, par les dons privés et le mécénat de la Fondation du patrimoine. Pour cela, la Fondation exige que l'appel à dons soit porté par une association. Le maire propose que ce rôle soit confié à Mons Acutus, l'association du patrimoine. Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le lancement de ce programme dans les conditions présentées.

6/ Questions diverses

Le Conseil départemental a informé la commune que le Fonds de péréquation sera finalement de 24 700 € au lieu des 31 000€ inscrits initialement au budget communal 2024.

Le Maire informe de l'erreur du Centre de gestion de la fonction publique territoriale qui avait proposé la promotion de deux agents techniques, ensuite votée lors de la réunion du 6 juillet. Le centre s'est rendu compte que ces agents n'avaient finalement pas l'ancienneté requise.

Le Maire donne le bilan du marché de potiers 2024 qui aura été très positif par sa fréquentation, malgré une météo peu favorable la 1ère journée, et pour les potiers : 17 sur 20 se sont déclarés satisfaits de leurs ventes, dont quatre « très satisfaits ». Le coût total de l'organisation pour la commune est de 2 568 euros. De nouvelles solutions sont évoquées pour réduire encore les coûts pour l'édition 2025.

L'acquisition de l'ancienne boucherie a été signée le 5 octobre 2024. La commune réalisera des travaux de recul de la façade au 1er semestre 2025 avant de revendre le bâtiment.

Suite à une rencontre entre le maire et l'une de ses enseignantes, VETAGRO SUP (*Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement*) a proposé à la commune que quatre de ses étudiants travaillent sur le site des Caves de Saint-Julien : sur son passé, son état actuel et sa valorisation. La commune sera sollicitée uniquement pour les frais de transports, évalués à quelques dizaines d'euros.

Le président du Conseil départemental viendra le 25 novembre en mairie de Montaigut pour tenir une réunion d'information à destination des maires des communes voisines sur les travaux de la traversée de bourg au 1er semestre 2025. Le Maire explique avoir déjà informé ses homologues des communes les plus concernées. Le président du Conseil départemental propose d'animer une autre réunion le 20 janvier 2025, cette fois-ci à destination de la population de la commune de Montaigut-le-Blanc.

Le secrétaire de séance,
Philippe MOUGEL

